

## **Note méthodologique**

### ***Étude comparative franco-suisse sur les déchets ménagers assimilés / déchets urbains***

---

#### **1. Le périmètre d'étude**

L'Arc jurassien, partie française, est composée de 24 EPCI répartis sur une grande partie du Doubs, du Territoire de Belfort, et du département du Jura, et auxquelles s'ajoute la CC du Pays d'Héricourt. L'Arc jurassien, partie suisse, couvre les cantons de Vaud (sans les districts d'Aigle, Broye-Vully, Lavaux-Oron et la Riviera-Pays-d'Enhaut), de Neuchâtel, du Jura ainsi que la partie nord du canton de Berne (arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne).

#### **2. Objet de l'étude**

Cette étude vise à comparer, pour l'année 2023, les déchets collectés dans les quatre cantons suisses et les trois départements français frontaliers. L'objectif n'est pas de reproduire les nomenclatures officielles telles qu'elles sont publiées dans chaque pays, mais de construire un champ harmonisé de comparaison, limité aux fractions les plus robustement rapprochables entre les deux systèmes statistiques. En France, le champ de référence est celui des déchets ménagers et assimilés. En Suisse, le champ se rapprochant le plus de celui français est les déchets urbains (déchets incinérables et déchets urbains collectés séparément (recyclage)).

#### **3. Une double difficulté de source**

La première difficulté tient au fait que les données cantonales mobilisées ne coïncident pas exactement avec les chiffres publiés dans les documents officiels.

La seconde difficulté tient au fait que, côté français, les données exploitées ici ne permettent pas non plus de retomber exactement sur les résultats publiés par l'ADEME ou par les jeux SINOE, soit parce que la nomenclature disponible n'est pas la même, soit parce que, même lorsqu'elle paraît proche, les chiffres ne se recoupent pas parfaitement dans les vérifications réalisées.

#### **4. Catégories finalement retenues**

Au final, la comparaison porte uniquement sur :

- Les ordures ménagères résiduelles / déchets résiduels combustibles ;
- Les matières organiques (biodéchets et déchets verts) ;
- Le papier-carton ;
- Le verre ;
- Les métaux.

**Ces catégories sont réparties en deux grands blocs :**

- Ordures ménagères résiduelles
- Recyclables retenus

#### **5. Pourquoi les encombrants combustibles ont été retirés des ordures incinérables**

Un premier jeu de données avait été envisagé avec les encombrants. Par prudence, cette catégorie a finalement été écartée, car elle posait trop de problèmes de comparabilité. En Suisse, les encombrants relèvent de la famille des déchets urbains non collectés séparément et sont généralement pensés avec les déchets destinés à l'incinération. En France, la ventilation opérationnelle est différente : une partie des flux volumineux peut être orientée vers d'autres rubriques ou d'autres filières (mobilier usagé, bois, etc.) ce qui rend le poids des encombrants en France bien plus faible que ce qu'on trouve dans cette même catégorie en Suisse.

## 6. Définitions des variables retenues

### ⇒ Déchets ménagers et assimilés

Cette variable correspond à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés sans déblais et gravats côté français et aux déchets urbains côté suisse. C'est la variable qui représente le total des déchets produits sur les territoires.

### ⇒ Ordures ménagères résiduelles

Cette variable regroupe :

- En France : les ordures ménagères résiduelles ;
- En Suisse : les déchets urbains combustibles sans encombrants.

Ce choix permet de rapprocher la fraction résiduelle courante dans les deux systèmes. En Suisse, les déchets urbains comprennent juridiquement les ordures ainsi que les encombrants comparables aux déchets ménagers non collectés séparément, ce qui justifie justement d'isoler ici la partie résiduelle la plus comparable.

### ⇒ Déchets verts et biodéchets

Cette variable regroupe :

- En France : biodéchets + déchets verts ;
- En Suisse : la catégorie déchets compostables (déchets verts) telle qu'elle apparaît dans les données mobilisées ;

Ce rapprochement est fondé sur la définition française des biodéchets, qui inclut explicitement les déchets biodégradables de jardin ou de parc ainsi que les déchets alimentaires ou de cuisine. Il s'agit donc du meilleur équivalent opérationnel pour construire une fraction organique commune.

### ⇒ Papier et cartons

Cette variable correspond aux flux de papier-carton dans les deux systèmes.

### ⇒ Verre

Cette variable correspond au verre dans les deux systèmes.

### ⇒ Métaux et ferrailles

Cette variable correspond aux métaux dans les deux systèmes.

## 7. Les « autres déchets »

Cette variable regroupe :

- Encombrants ;
- Autres déchets recyclables / autres collectés séparément ;
- Déchets non recyclables ;
- Déchets de bois ;

- Textiles ;
- Mobilier hors d'usage ;
- Déchets de plâtre ;
- Déchets inertes ;
- Déchets spéciaux ;
- Déchets amiantés ;
- Déchets occasionnels hors déchèterie ;
- Déchets dangereux ;
- Déchets d'équipements électriques et électroniques

Ainsi que tous les déchets restants après filtre des catégories précédentes.

## 8. Définitions

### En Suisse :

**Déchets urbains :** les déchets urbains, regroupent les ordures ménagères et autres déchets de composition analogue issus de l'industrie ou de l'artisanat.

**Déchets incinérables :** comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets

**Déchets urbains collectés séparément (recyclage) :** les déchets récupérés sont des déchets de ménage et ceux issus de l'artisanat récoltés séparément des déchets urbains pour un recyclage ultérieur. Il s'agit du verre, du papier et du carton, du PET, des canettes d'aluminium, de l'aluminium de ménage, des boîtes en fer blanc, de textiles, de piles, de déchets électroniques ou de matières végétales.

Déchets produits par les ménages et par certaines activités économiques, dès lors qu'ils sont collectés par le service public de gestion des déchets. Ils comprennent notamment les ordures ménagères résiduelles, les déchets issus des collectes séparées et les déchets occasionnels déposés en déchèterie.

**Données :** les données exploitées appartiennent aux services cantonaux spécialisés :

- Vaud : Direction générale de l'environnement
- Neuchâtel : Service de l'énergie et de l'environnement
- Berne : Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne/Office des eaux et des déchets
- Jura : Office de l'environnement

### En France :

**Déchets ménagers et assimilés :** déchets produits par les ménages et par certaines activités économiques, dès lors qu'ils sont collectés par le service public de gestion des déchets. Ils comprennent notamment les ordures ménagères résiduelles, les déchets issus des collectes séparées et les déchets occasionnels déposés en déchèterie.

**Ordures ménagères résiduelles :** déchets ménagers et assimilés collectés en mélange, c'est-à-dire ce qui reste dans la poubelle "classique" après le tri.

---

Édition mai 2026

